

Bulletin de liaison du Conseil des arts et des lettres du Québec  
Janvier 2001

## Grande première au Conseil : publication de portraits économiques touchant les arts de la scène et les arts visuels et médiatiques

**L**e 9 novembre dernier, le Conseil a rendu publics les portraits économiques des organismes de production en théâtre, en musique et en danse ainsi que des centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques qu'il a soutenus de 1994 à 1998. La publication de ces analyses s'inscrit dans la volonté du Conseil de transmettre au milieu artistique l'information qu'il collige depuis des années au moyen de ses formulaires de demande de subventions. « Dans un contexte de véritable explosion de la culture, l'élargissement et le partage des connaissances et de l'information sont plus que jamais nécessaires pour aborder les enjeux du développement artistique tant au regard de la création et de l'accessibilité de la culture que de la situation économique des artistes.

Le Conseil est heureux de partager ces outils de références qui, je l'espère, permettront de mieux arrimer sa vision du développement de la vie artistique et ses actions avec les réalités des milieux engagés dans la création », a précisé la présidente-directrice générale du Conseil, Mme Marie Lavigne.

La première partie de chacune des quatre publications est consacrée à la situation financière des organismes et à l'évolution de leurs activités, revenus et dépenses ; la seconde partie étudie l'emploi au sein de ces organismes, sa répartition selon le statut et la catégorie, les salaires et la durée des emplois. Le Conseil a privilégié une présentation détaillée et factuelle afin que les divers intervenants du milieu des arts



**MM. Pierre Des Marais et François Bédard, membres du conseil d'administration du Conseil, entourant Marie Lavigne et la ministre de la Culture et des Communications, Mme Agnès Maltais, lors du lancement au Musée d'art contemporain de Montréal.**

auxquels ces analyses sont destinées puissent poser leur propre diagnostic sur la réalité économique des organismes des arts de la scène et des arts visuels.

### ***L'élargissement et le partage des connaissances et de l'information sont plus que jamais nécessaires***

Les analyses permettent aussi de mesurer l'importance du secteur des arts de la scène et des arts visuels et médiatiques au plan économique et sa contribution à la vie culturelle québécoise. On y apprend, entre autres, que les 170 organismes en arts visuels et en arts de la scène soutenus au fonctionnement par le Conseil ont un chiffre d'affaires annuel de plus de 100 M\$, emploient annuellement

plus de 8 000 personnes et rejoignent près de trois millions de spectateurs et de visiteurs chaque année. Les organismes en arts de la scène ont offert 7 050 représen-

tations dont 75 % en théâtre tandis que les centres d'artistes ont réalisé 734

activités en arts visuels et en arts médiatiques. Le plus important partenaire financier de ces organismes est le gouvernement du Québec par l'entremise du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Les portraits économiques indiquent qu'entre 1994 et 1998, les secteurs de la danse, du théâtre et de la musique ont vu une augmentation de 18,7 % du nombre

▼ page 2

▲ page 2

de leurs spectateurs. Cette augmentation est particulièrement marquée à l'international : près du quart (22 %) de l'auditoire des arts de la scène est rejoint à l'extérieur du Québec.

Enfin, la participation du secteur privé provenant de dons et de commandites varie grandement selon les disciplines artistiques. Ce sont les organismes en musique qui en obtiennent la meilleure part avec 19 % (6,8 M\$) de leurs revenus totaux, alors que la danse en tire 11 % (1,6 M\$), le théâtre 7 % (3 M\$) et les arts visuels et médiatiques, 5 % (0,5 M\$).

« Le portrait économique que nous présente le Conseil s'avère extrêmement étoffé et pertinent et nous conforte dans les choix que nous avons faits depuis 1998 quant à nos priorités d'intervention. Nous poursuivrons nos efforts, avec la même ardeur, pour améliorer les conditions de travail de ceux et de celles qui œuvrent à l'épanouissement des arts et des lettres, à la stabilisation et à la croissance des emplois dans le domaine de la culture, et à une meilleure vie culturelle pour tous les Québécois et toutes les Québécoises », a commenté la ministre de la Culture et des Communications, Mme Agnès Maltais, présente lors du lancement de ces publications.

Le Conseil entend mettre à jour les portraits économiques et communiquer le fruit de ses observations sur une base régulière au moyen d'un bulletin de liaison dont la première publication verra le jour en 2001. À cet effet, il a récemment créé une unité de recherche qui prêtera son appui et son expertise à l'Observatoire de la Culture et des Communications. Au cours des prochains mois, des portraits portant sur les périodiques culturels, les événements nationaux et les diffuseurs seront rendus publiés et le Conseil prévoit dresser le profil sociodémographique et professionnel des artistes qui s'inscrivent à son programme de bourses. ■

## Ajustements des équipes aux nouvelles réalités du milieu

Un certain nombre d'éléments contextuels ainsi que de nouvelles responsabilités dévolues au Conseil ont amené la révision du partage des mandats entre ses différentes unités. Il suffit de songer notamment à l'impact de la création de

ment son expertise.

Ainsi, le Conseil a mis sur pied une nouvelle équipe qui assumera la réalisation ou la supervision de recherches et d'études, la production de statistiques ainsi que la mise en place et la gestion d'un centre de documentation. Cette équipe relèvera de la Direction de l'administration, de la planification et de la recherche.

L'accroissement des interventions du Conseil en matière de diffusion au Québec et à l'international nécessitait une meilleure coordination de ses actions à ce chapitre et les divers porteurs de dossiers œuvrent désormais au sein de la même équipe. Relevant de la Direction des arts de la scène et de la diffusion nationale et internationale, cette équipe devra élaborer des orientations ainsi qu'une politique de rayonnement international et coordonner l'ensemble des actions du Conseil en cette matière.

La hausse des activités du secteur de la littérature, conséquence de l'application des mesures découlant de la politique de la lecture et du livre, a incité le Conseil à en faire un secteur autonome qui sera désormais rattaché à la Direction des arts visuels, des arts médiatiques, de la littérature et de l'action régionale. ■



Jean Guy Thibodeau

**L'équipe de direction du Conseil : de gauche à droite, Michel Montagne, directeur des Affaires publiques, Ginette Richard, directrice de l'Administration, de la Planification et de la Recherche, Denise Melillo, directrice des Arts de la scène et de la Diffusion nationale et internationale, Marie Lavigne, et Gaëtan Gosselin, directeur des Arts visuels, des arts médiatiques, de la littérature et de l'Action régionale.**

l'Observatoire des arts et de la culture et au développement des fonctions de recherche et de veille qui en découlent, ou à l'obligation pour le Conseil d'assurer la cohérence de ses interventions et de celles du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture (FSCACQ) qui sollicite réguliè-

## Attention, chercheurs

Les chercheurs universitaires en arts et en lettres sont admissibles à certains programmes du Fonds pour la Formation de chercheurs et l'aide à la recherche (Fonds FCAR). Relevant du ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec, cet organisme contribue au développement du système de recherche québécois en soutenant la recherche universitaire et encourage la formation de chercheurs en octroyant des subventions et des bourses. Pour plus de détails, communiquez avec le Fonds FCAR, 140, Grande-Allée Est – Bureau 450, Québec (Québec) G1R 5M8, téléphone: (418) 643-8560, site Web : [www.fcar.qc.ca](http://www.fcar.qc.ca) ■

# Bilan 1999-2000 : augmentation de plus de 25 % de l'appui du Conseil aux artistes et aux organismes artistiques

Le *Rapport annuel 1999-2000* du Conseil des arts et des lettres du Québec fait état d'un accroissement de 26,5 % de l'appui qu'il offre aux artistes professionnels et aux organismes artistiques sans but lucratif œuvrant en arts de la scène (théâtre, musique, chanson, danse, arts multidisciplinaires), en arts visuels, en arts médiatiques et en littérature. En 1999-2000, le Conseil a géré une enveloppe totale de plus de 62,4 M\$ dont 93 %, soit 57,9 M\$, ont été attribués sous forme de bourses aux artistes professionnels et de subventions aux organismes artistiques.

Les 12 M\$ accordés dans la foulée du discours sur le dernier budget visaient l'amélioration des conditions de création, de production et de diffusion des organismes et des quelque 10 000 artistes et travailleurs culturels œuvrant dans les secteurs soutenus par le Conseil. Ces nouveaux crédits ont permis une première phase de rattrapage et ils ont été attribués à la suite d'une évaluation globale de tous les organismes soutenus au fonctionnement, mené par les comités de pairs en 2000. À titre de membres de jurys et de comités consultatifs ou d'évaluateurs, près de 250 personnes issues du milieu culturel ont été associées à la prise de décisions du Conseil concernant l'octroi de bourses et de subventions.

Au cours de l'exercice 1999-2000, 417 organismes artistiques ont reçu un soutien financier du Conseil totalisant 51,4 M\$, comparativement à 379 l'année précédente. De ce montant, 35,5 M\$ ont servi à soutenir le fonctionnement et les projets de 223 organismes en arts de la scène ; 3,8 M\$ ont été distribués à 61 centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques, près de 1,2 M\$ à 25 éditeurs de périodiques culturels et 2,2 M\$ à 38 associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services. Le secteur névralgique de la diffusion des arts au Québec et à l'étranger a bénéficié de subventions totalisant près de 8,4 M\$.

## Soutien accru aux créateurs et aux artistes de la relève

Le Conseil a octroyé 957 bourses totalisant 6,6 M\$ à des artistes professionnels, comparativement aux 803 attribuées lors de l'exercice précédent. Fait à souligner, 63 % des boursiers du Conseil ont moins de 10 années de pratique artistique professionnelle à leur actif, et 9,2 % des boursiers se considèrent comme appartenant à un groupe ethnoculturel autre que de souches française, anglaise ou autochtone, une proportion qui reflète celle des demandeurs. Au cours de l'exercice, le Conseil a également remis des prix à la création assortis de bourses spéciales totalisant 50 000 \$ à neuf artistes dont la plupart œuvrent en région.

Par ailleurs, l'injection de nouveaux crédits accordés aux organismes devrait se traduire par l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail du personnel régulier et temporaire des organismes, par le versement de droits, de cachets et d'honoraires adéquats pour l'ensemble des artistes et praticiens associés à la création, à la production des œuvres, à leur diffusion et à leur circulation.

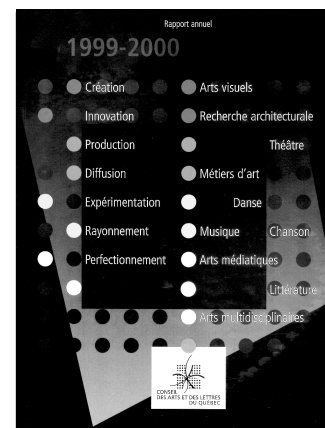
## Répartition régionale de l'aide financière

L'engagement du Conseil à réserver une partie de ses fonds pour soutenir l'expression d'une vie artistique forte en région s'est traduite par l'octroi d'un total de 8,5 M\$ aux organismes et aux artistes résidant hors des grands centres. De cette somme, 1,6 M\$ ont été attribués sous forme de bourses à des artistes professionnels (dont 157 bourses à des créateurs de la relève) ; la différence a servi à soutenir le fonctionnement et les projets des organismes de production en arts de la scène et des centres d'artistes en arts visuels, ainsi que les activités des périodiques culturels et les projets de diffusion des organismes établis en région.

## Un avenir sous le signe de l'émergence, de la consolidation et du développement

Le Conseil qui amorçait sa sixième année d'existence, a élaboré son deuxième plan pluriannuel d'activité et défini les grands axes de ses actions futures en appuyant sur les principales préoccupations exprimées par l'ensemble des intervenants du secteur des arts et des lettres autant dans le cadre des rencontres de consultations menées à l'automne 1999 que dans les mémoires présentés à la Commission de la culture par les associations et les regroupements. S'articulant autour de trois grands axes que sont l'émergence, la consolidation et le développement, ce plan vise à redonner à la création et aux créateurs la place et l'importance qui leur reviennent et à faire en sorte que la vie artistique puisse bénéficier d'assises solides lui assurant une pérennité.

Le Conseil souhaite vivement que la prochaine année amène la récurrence des 20 M\$ consentis lors du dernier budget au secteur des arts et des lettres et que la totalité de cette somme soit imputée à son budget. « L'aide financière devra être récurrente pour que les organismes puissent jouer pleinement leur rôle au sein de la société et consacrer les sommes supplémentaires à la création ou au maintien d'emplois, à la réalisation de leur mission artistique, à l'élimination de leurs déficits structurels et au paiement de meilleurs cachets aux auteurs, créateurs et interprètes » affirme la présidente-directrice générale du Conseil, Mme Marie Lavigne. « À ce rattrapage s'ajoutent d'autres besoins tels que ceux liés à un soutien accru à la création, à l'innovation et à la relève, au développement des publics, à l'élargissement de l'accessibilité de la population aux arts et aux lettres et à l'appui à des projets qui viendront enrichir la vie artistique sur l'ensemble du territoire québécois. » ■



# Le Conseil à l'international

## Des échanges fructueux avec des représentants des conseils des arts de l'étranger

Le 29 novembre dernier, dans le cadre de la 9<sup>e</sup> édition du Marché CINARS qui réunissait à Montréal les forces vives des arts de la scène québécoise, la présidente-directrice générale du Conseil, Mme Marie Lavigne, a rencontré les délégués des conseils des arts étrangers et les conseillers culturels du Québec à l'international. Au cours d'un cocktail donné à cette occasion, Mme Lavigne a souligné l'accroissement des interventions du Conseil à l'international et fait appel au partenariat en matière de diffusion des arts de la scène.



Quelques invités à l'écoute lors de l'allocution de la présidente-directrice générale à l'occasion du cocktail offert par le Conseil dans le cadre du Marché CINARS.

Accueillant cette année plus de 200 diffuseurs venus de tous les horizons, le Marché CINARS fournit une vitrine au talent et au travail des compagnies québécoises. « Quand le marché intérieur représente à peine 7,4 millions d'habitants, l'exportation est une question de survie et le produit culturel n'y fait pas exception », a rappelé Mme Lavigne. « À l'heure actuelle, les organismes québécois en arts de la scène rejoignent plus du cinquième de leur auditoire à l'extérieur du Québec. Chorégraphes, danseurs, dramaturges, metteurs en scène, écrivains, chanteurs, musiciens et artistes multidisciplinaires trouvent à l'étranger des terrains fertiles pour prolonger la durée de vie de leurs créations et faire rayonner leur art. »

Au cours du dernier exercice, le Conseil a consacré 4,5 M\$ à propulser les productions québécoises sur les scènes du monde, à soutenir la tenue d'événements d'envergure internationale et l'accueil de spectacles étrangers. Pour assurer la cohérence des interventions à l'international qu'il entend accroître, le Conseil a regroupé au sein d'une même équipe les professionnels chargés des programmes d'accueil et de tournées avec les programmes d'échanges de studios et d'ateliers-résidences à l'étranger et des bourses de déplacement.

## Musique contemporaine et patrimoine au cœur d'un nouvel échange franco-québécois

Le Conseil se réjouit d'un nouveau partenariat qui constitue une reconnaissance du Québec et de son expertise à la fois dans le domaine de la musique contemporaine et en matière patrimoniale. Le 30 septembre dernier, une entente de coopération pluriannuelle a été conclue par le Nouvel Ensemble Moderne (NEM), le Domaine Forget et la Fondation Royaumont, de France, afin de mettre en commun leurs ressources, leurs savoir-faire et leur notoriété pour bâtir des projets internationaux novateurs qui arment des activités de création, de formation et de diffusion.

Située à 35 km au nord de Paris, dans le département du Val d'Oise, l'Abbaye de Royaumont fait partie des prestigieux Centres Culturels de Rencontre (CCR) qui constituent un réseau fort reconnu en Europe. Sous la direction de Lorraine Vaillancourt, le NEM est en résidence au Domaine Forget qui devient, en vertu de cette entente, le premier CCR en Amérique du Nord. Établis dans des lieux patrimoniaux, les CCR sont des laboratoires d'expérimentation qui mettent le potentiel matériel et symbolique de ces lieux d'art et de mémoire au service des chercheurs et des artistes d'aujourd'hui, conjuguant ainsi la sauvegarde du patrimoine et l'enracinement du développement culturel.



Alain Paré, président-directeur général de CINARS, en compagnie de Marie Lavigne.

Le protocole de coopération vise à permettre l'échange d'expériences sur la pratique de la musique nouvelle au Québec et en France ; à compléter la formation de jeunes compositeurs, chanteurs et instrumentistes dans ce domaine et à contribuer à leur insertion professionnelle à une échelle internationale ; à donner aux compositeurs les meilleures conditions pour créer des œuvres par un

véritable accompagnement de leur travail et en leur fournissant l'occasion de rencontrer des publics à un niveau international ; et enfin, à ouvrir largement l'accès des publics à la musique nouvelle par des concerts présentant les compositeurs et les musiciens des deux pays, des retransmissions radiophoniques et des actions spécifiques pour les jeunes.

### **Premiers artistes québécois à séjourner au Mexique**

En vertu d'une entente de coopération entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et le Fondo Nacional para la Cultura y las Artes (FONCA), trois créateurs québécois ont poursuivi leur démarche artistique au Mexique cet automne, profitant pendant quatre mois de l'encadrement professionnel de structures d'accueil locales collaborant au programme d'échanges. La sélection des boursiers s'est effectuée en deux étapes : après analyse des dossiers, des jurys de pairs ont retenu une série de candidatures qui ont ensuite été soumises aux représentants des structures d'accueil impliquées dans l'échange. La qualité et le nombre des dossiers ont rendu le choix difficile mais sont garants de l'avenir de l'entente de coopération conclue au printemps 1999.

Les candidats retenus œuvrent dans les secteurs des arts visuels, du théâtre et de la littérature. Le sculpteur Luc Flores, de Saint-Joseph-de-Beauce, a travaillé avec le Centro Nacional de las Artes pour poursuivre sa recherche dans les domaines de la sculpture habitable, de l'installation et de la performance. Le poète José Acquelin, de Montréal, a été accueilli par la Sociedad general de escritores de Mexico afin de compléter l'écriture d'un recueil de poésie intitulé *Le Soleil bleu*. Interprète et metteure en scène montréalaise, Francine Alepin a profité des ressources de la Casa del Teatro afin d'explorer un projet de mise en scène et d'écriture dramatique autour de l'œuvre de Virginia Woolf, *Orlando*. Partenaires québécois de ce programme d'échanges, l'Union des écrivaines et écrivains québécois, le Centre d'essais des auteurs dramatiques et le centre d'artistes La Chambre blanche ont reçu respectivement les artistes mexicains Conception Margarita Pena Munoz (écrivaine), Boris Schoemann Zenoni (metteur en scène et traducteur en espagnol d'œuvres de la dramaturgie québécoise) et Tania Mitzi de la Cruz Hinojos (artiste en arts visuels).

### **Le programme d'échanges avec la Finlande se poursuit**

Fort du succès remporté par son programme d'échanges avec la Fondation finlandaise de résidences d'artistes, le Conseil a reconduit pour une période de trois ans l'entente de coopération triennale mise sur pied en 1997. Ainsi, les artistes québécois œuvrant dans les domaines des arts visuels, des arts médiatiques, des arts multidisciplinaires et des métiers d'art pourront disposer, quatre mois par année, d'un appartement-studio meublé dans le quartier de Tapiola, considéré comme le centre culturel de la ville d'Espoo, qui relève du Helsinki métropolitain. En contrepartie, le Québec continuera d'accueillir des artistes finlandais au Complexe Méduse.

### **Succès des résidences d'écriture et de traduction du CEAD**

En 1999, le Conseil octroyait une subvention au Centre des auteurs dramatiques (CEAD) pour des projets de résidences d'écriture et de traduction qui se sont déroulées à la Maison Fletcher, de Tadoussac, en juin et en septembre 1999. La résidence d'écriture a rassemblé des dramaturges du Bénin, de France, d'Ontario, de Belgique et du Québec, qui sont tous repartis avec une pièce terminée et d'autres en chantier. Au terme de la résidence, qui réunissait quatre auteurs de l'Ontario, du Québec et d'Irlande et leurs traducteurs respectifs, les pièces traduites – presque toutes prêtes à être produites et diffusées – ont fait l'objet de lectures publiques.

Face à l'unanimité des témoignages des auteurs et des traducteurs quant aux bienfaits de ces résidences, à la qualité de l'accueil et à la rigueur de l'encadrement technique et dramaturgique, le Conseil a renouvelé son appui au CEAD pour la tenue d'une seconde édition qui a eu lieu cette année au Centre d'arts d'Orford. Du 17 mai au 9 juin 2000, sept auteurs de France, de Belgique, de Suisse, d'Afrique, du Canada et du Québec ont participé à la résidence d'écriture, précédée d'activités théâtrales à Montréal et à Québec. Du 5 au 15 septembre dernier, la résidence de traduction a réuni quatre auteurs des États-Unis, du Mexique et du Québec ainsi que leurs traducteurs.

La Chartreuse de Villeneuve Lez Avignon, le Festival des francophonies en Limousin, le Centre des écritures Wallonie-Bruxelles, la Fondation Johnny Aubert-Fournier et l'Association des théâtres francophones du Canada collaboraient à la sélection des auteurs. ■

### **Assemblée générale de la CITF**

**A**u printemps dernier, au cours d'une assemblée générale, à Bruxelles, les experts et les représentants des pays membres de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) ont révisé les statuts et règlements qui étaient inchangés depuis la fondation de la CITF, en 1987. Coordonnateur du secteur théâtre, Alain Filion y représentait le Conseil qui est mandataire du gouvernement du Québec auprès de cette Commission regroupant la France, la Communauté française de Belgique, le Canada, le Québec et l'Afrique – représentée par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. La CITF accueillait de plus des délégations de Suisse et de Roumanie. Cinq projets impliquant des artistes et des organismes québécois ont été retenus parmi la trentaine de projets proposés : *Migrations* (Ensemble sauvage public), *La Maison sur l'eau* (Théâtre Niveau Parking et Théâtre La Vieille 17), *Projet Canetti* (Mime Omnibus), *La Légende de Wagadu* (L'Aire de Jeu) et *Mondialissimo* (Théâtre Parminou).

Le Secrétariat de la CITF, assumé en rotation par les pays membres, est actuellement tenu par la France. La comédienne Louise Dussault est présidente de la CITF depuis 1997 et y siège à titre d'« expert ». Son mandat se terminera au printemps 2001, soit lors de la prochaine assemblée générale dont le Québec sera l'hôte. La composition des délégations ainsi que le programme de la CITF sont disponibles sur le site Web du Conseil à partir de la page consacrée aux programmes destinés aux organismes de théâtre. ■

# Prix du Conseil

Le 3 novembre 2000, dans le cadre des premières Culturiades de la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais, un prix du Conseil des arts et des lettres du Québec à la création en région, assorti d'une bourse de 5 000 \$, a été décerné à Annie Thibault, artiste en arts visuels dont la démarche est axée sur la manipulation de cultures biologiques en mutation. Distillant un univers empreint de mystère où la matière vivante



**M. Yves Ducharme, maire de la Ville de Hull et président d'honneur du Gala, et Annie Thibault, lauréate d'un Prix du Conseil en région.**

sert de support plastique, ses œuvres ont fait l'objet d'expositions individuelles et collectives au Québec, au Canada et tout récemment en Finlande. Annie Thibault vit et travaille à Hull. Elle s'est jointe à l'équipe permanente du centre d'artistes Axe NÉO-7 en 1992 où elle a déjà assumé successivement les fonctions de directrice administrative et de coordonnatrice des expositions. Elle est également membre du centre de production en vidéo-photo Daïmōn de Hull.

Le 15 novembre 2000, dans le cadre des Grands prix Desjardins de la culture de Lanaudière, le Conseil a remis un prix assorti d'une bourse de 5 000 \$ à l'artiste en arts visuels Josée Fafard dont les installations ont fait l'objet d'expositions individuelles et collectives tant au Québec qu'en Europe. Très impliquée dans le développement culturel de Lanaudière, notamment à titre de membre du centre d'artistes Les Ateliers Convertibles dont

elle assume la présidence depuis 1999, Josée Fafard est à l'origine de nombreux événements locaux en arts visuels et se prête régulièrement aux invitations du Cégep, de l'académie Antoine-Manseau et du Musée d'art de Joliette pour participer à des activités éducatives avec des groupes scolaires.

Le 19 novembre dernier, Denis Gougeon a remporté le prix Opus du « Compositeur de l'année », jumelé à une

bourse de 10 000 \$ du Conseil visant à souligner de façon particulière la réussite d'un artiste qui, grâce à son travail, a donné à notre musique une œuvre remarquable. Né à Granby en 1951, Denis Gougeon détient une maîtrise en composition de l'Université de Montréal. Sa musique, très mélodique, séduit le public et fascine les critiques. Compositeur prolifique, acclamé tant au Québec qu'à l'étranger, il a signé plus de 80 œuvres, qui vont du solo à l'orchestre, de la musique concertante à l'opéra de chambre, mais également du conte musical jusqu'au ballet. Il a également



**Josée Fafard, artiste en arts visuels de Lanaudière.**

créé plusieurs musiques de scène pour les productions du Théâtre Ubu, notamment *Roberto Zucco* de Bernard-Marie Koltès, *Maîtres anciens* de Thomas Bernhard, *Le Passage de l'Indiana* de Normand Chaurette et *Nathan le Sage* de G.E. Lessing qui ont mérité prix et éloges.

## **Le Conseil s'associe aux Rendez-vous du cinéma québécois**

Dans le cadre des 19<sup>e</sup> Rendez-vous du cinéma québécois qui débiteront le 15 février prochain, le Conseil remettra un prix à la création artistique d'une valeur de 5 000 \$ à l'auteur de la meilleure production en arts médiatiques en compétition dans le volet « Art et expérimentation ». Ouvert à tous les formats de production, ce volet est le plus susceptible d'accueillir les œuvres des créateurs soutenus par le Conseil.

Rappelons que chaque année, le Conseil s'associe à des regroupements disciplinaires nationaux ou à des conseils de la culture pour la remise de ses prix. Les ententes de partenariats établies avec ces organismes prévoient qu'ils sont responsables de l'organisation des jurys ainsi que de la sélection des boursiers. Amorcée il y a trois ans, cette activité spéciale a permis d'honorer plus d'une vingtaine d'artistes dans le cadre de soirées hommages ou de galas. ■

# Pour une meilleure application de la Loi sur le statut de l'artiste

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs a lancé une opération de sensibilisation et d'information afin de favoriser l'application des lois sur le statut des artistes. Le Conseil s'est associé à cette démarche et a revu ses programmes. Le conseil d'administration a discuté et approuvé diverses mesures incitatives afin de favoriser l'application des lois ainsi que le versement de droits et cachets aux artistes.

Dès cette année, le respect de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur les contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., c. S-32.01) et de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1) devient une condition d'admissibilité. Il sera demandé aux organismes d'avoir une politique à l'égard de la propriété intellectuelle et du paiement de cachets aux artistes, auteurs et collaborateurs et ce, à compter de 2002-2003. Une copie du contrat-type ou un exemple de contrat signé

devront être joints aux demandes de subventions. En outre, le Conseil pourra requérir à tout moment une copie des contrats signés à cette date entre l'organisme et les artistes.

Le défaut de se conformer aux lois en vigueur sur le statut de l'artiste pourra compromettre l'admissibilité ultérieure d'un organisme aux programmes du Conseil. Le respect des lois fera partie des critères d'évaluation et le Conseil s'assurera que les membres des comités consultatifs soient sensibilisés aux nouvelles dispositions à cet égard.

Plus particulièrement, en ce qui concerne la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur les contrats avec les diffuseurs*, le Conseil entend établir avec les associations professionnelles un travail de collaboration sur les moyens de favoriser l'application des lois et le versement d'une juste rétribution aux artistes, ainsi que sur les moyens d'amener les artistes à se prévaloir de leurs droits. ■

## Nouveaux programmes dédiés aux arts du cirque

La pratique des arts du cirque connaît un essor remarquable au Québec. Sensible aux préoccupations du milieu des arts du cirque concernant les défis de la création dans ce domaine et de son renouvellement, ainsi que de ses particularités en regard des autres formes artistiques, le Conseil a développé un programme de bourses aux artistes et un programme de subventions aux organismes adaptés aux spécificités de la pratique des arts du cirque et au lexique qui leur est propre. Un travail de consultation auprès du milieu concerné a permis de dégager les grandes orientations et les objectifs quant au soutien du Conseil à ce secteur, d'identifier les besoins spécifiques des arts du cirque, de reconnaître et de définir les paramètres de leur pratique, d'élaborer un processus d'évaluation et de déterminer un mode d'intervention appropriés.

Les artistes professionnels du cirque seront soutenus dans leurs démarches d'écriture scénique, de recherche, d'exploration, de création et de perfectionnement. Les organismes seront davantage aidés au cours de leur processus de création et de production qui exige

un long travail et entraîne souvent des coûts élevés. Par ailleurs, ces organismes sont admissibles aux programmes de diffusion au Québec et à l'étranger. Fait à souligner, la demande des arts du cirque au niveau international est croissante et l'offre québécoise est de qualité et facilement exportable, le cirque ne s'entravant pratiquement jamais de barrière linguistique.

Le critère d'évaluation principal demeure la qualité artistique des réalisations : le Conseil vise à encourager prioritairement le renouvellement des formes, l'innovation, l'expérimentation et une écriture contemporaine dans les arts du cirque, car son rôle n'est pas de soutenir la maîtrise d'une technique mais bien le résultat artistique. L'évaluation des dossiers sera confiée à des comités consultatifs et à des jurys dont les membres sont des personnes reconnues pour leurs compétences dans le domaine des arts du cirque ou dans une autre discipline connexe.

Les dates d'inscription pour les demandes de bourses aux artistes professionnels sont le 17 avril et le 10 septembre 2001. Les dates d'inscription pour les



Excentricus du Cirque Éloïze

organismes sont le 15 février et le 31 août 2001 (aide aux projets de production) et le 1<sup>er</sup> mars 2001 (aide au fonctionnement). Les programmes et les formulaires d'inscription seront disponibles aux bureaux du Conseil et sur son site Web. ■

## Calendrier des dates d'inscription 2001-2002

### ■ Programmes de subventions aux organismes

#### Danse

Fonctionnement : 15 février 2001

Projets de production : 1<sup>er</sup> mars 2001

#### Musique

Fonctionnement : 15 février 2001

Projets de production : 15 mars 2001

#### Théâtre

Fonctionnement : 1<sup>er</sup> mars 2001

Projets de production : 15 février et 31 août 2001

#### Commission internationale du théâtre francophone

30 mars et 17 août 2001

#### Arts du cirque

Fonctionnement : 1<sup>er</sup> mars 2001

Projets de production : 15 février et 31 août 2001

#### Arts multidisciplinaires

Fonctionnement : 15 mars 2001

Projets de production : 15 mars 2001

#### Arts visuels et arts médiatiques

Centres d'artistes : 15 mars 2001

#### Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques

Volet 1 – Aide aux manifestations artistiques  
1<sup>er</sup> mars et 5 septembre 2001

Volet 2 – Aide à la circulation d'œuvres : 1<sup>er</sup> mars  
et 5 septembre 2001

Volet 3 – Aide à la publication : 1<sup>er</sup> mars et 5 septembre 2001

Volet 4 – Aide à la prospection : en tout temps

#### Circulation de spectacles au Québec

26 mars et 15 octobre 2001

#### Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature

Volet 1 – Projets ponctuels de développement de marchés  
en tout temps

Volet 2 – Projets ponctuels de tournée hors Québec  
5 mars et 10 septembre 2001

Volet 3 – Développement hors Québec des organismes  
5 mars 2001

#### Accueil de spectacles étrangers au Québec

en tout temps

#### Aide aux diffuseurs spécialisés

Volet 1 – Aide à l'accueil et à la programmation  
1<sup>er</sup> février 2001

Volet 2 – Aide aux manifestations consacrées à une  
discipline : 1<sup>er</sup> février 2001

Volet 3 – Aide à des projets structurants en diffusion  
spécialisée : en tout temps

### Événements nationaux et internationaux

1<sup>er</sup> février 2001

#### Associations professionnelles et regroupements nationaux : 1<sup>er</sup> mars 2001

#### Promotion et diffusion de la création littéraire québécoise

Volet 1 – Activités d'animation et de promotion littéraires  
2 avril 2001

Volet 2 – Tournées d'activités d'animation ou de promotion  
littéraire au Québec : 4 septembre 2001

#### Littérature

Volet 1 – Édition de périodiques culturels : 20 mars 2001

Volet 2 – Promotion et mise en marché : 20 mars 2001

### ■ Programme de bourses aux artistes professionnels

Volet 1 – Recherche et création

2 avril et 10 septembre 2001 (danse)

2 avril 2001 (arts multidisciplinaires)

17 avril et 10 septembre 2001 (théâtre, musique,  
chanson, littérature, arts visuels, arts médiatiques,  
métiers d'art, architecture, arts du cirque)

Volet 2 – Avant-scène : 1<sup>er</sup> mars 2001 (danse)

Avant-scène : 15 mars 2001 (arts  
multidisciplinaires)

Accueil d'artistes en résidence : 15 mars 2001  
(arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art,  
architecture)

Spectacles littéraires : 17 avril 2001

Commandes d'œuvres : 17 avril et  
10 septembre 2001 (théâtre, musique)

Avant-scène : 17 avril et 10 septembre 2001  
(arts du cirque)

Volet 3 – Soutien à la carrière

Perfectionnement : 2 avril et  
10 septembre 2001 (danse)

2 avril 2001 (arts multidisciplinaires)

17 avril et 10 septembre 2001 (théâtre, musique,  
chanson, littérature, arts visuels, arts médiatiques,  
métiers d'art, arts du cirque)

Studios et ateliers-résidences : 17 avril 2001

Déplacement : en tout temps

**Bourses de carrière : inscription en 2002**